

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 23 février 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mercredi 11 février 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène CRUYPENNINGCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2026-54), M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU, M. Nicolas DUFETEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina CHUPIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nacira MEGHERBI, M. Alexandre VILLALONGA

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Francis GUTEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à Mme Christine STEIN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL à partir de la DEL-2026-55
Mme Marina CHUPIN a donné pouvoir à Mme Bénédicte BRETIN
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à M. William BOUCHER
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

Le conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2026.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)

La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

Référence : DEL-2026-30

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -
Budget primitif 2026**

Rapporteur : Julien GUILLANT,

EXPOSE

BUDGET PRINCIPAL

Le rapport qui vous est soumis s'inscrit dans la droite ligne du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté au conseil municipal du 26 janvier 2026. Cette présentation du Budget Primitif (BP) décline pour cette dernière année de mandat la mise en œuvre de notre stratégie financière, exigeante mais cohérente avec le projet porté par notre collectivité. Depuis 2020, cette stratégie a été conçue pour **développer l'autofinancement sans accroître la fiscalité et accélérer les investissements notamment sur la transition écologique sans augmenter la dette.**

Depuis plusieurs années et malgré les crises traversées (COVID, guerre en Ukraine et forte inflation, ...), la mise en œuvre de cette ligne de conduite a permis de présenter lors du compte administratif 2024 une situation financière particulièrement saine : aucune augmentation des taux de fiscalité depuis 2014, une capacité de désendettement de 6,9 ans et 700 M€ d'investissements réalisés en 10 ans.

Les efforts de gestion réalisés ont ainsi permis de construire de solides fondations financières et de décliner concrètement pour tous les Angevins les priorités de ce mandat (transition écologique, renouvellement urbain, culture et éducation).

Au final, maintenant que sont connues les dispositions de la loi de finances pour 2026, ce budget 2026 aboutit à des équilibres financiers très proches des différents montants annoncés lors du DOB et présente des indicateurs financiers rassurants dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Un budget de fonctionnement prudent pour préserver notre capacité à investir avec :**
 - Une maîtrise des dépenses de fonctionnement limitée à l'inflation (+ 0,9 %),
 - Une augmentation des recettes de fonctionnement (+ 1,1 %) **sans évolution des taux de fiscalité,**
 - Un niveau d'épargne brute en progression significative (+ 5,8 %) qui atteint 23,5 M€.
- **Un budget d'investissement de 48,1 M€ dédié aux priorités de ce mandat :**
 - **La culture** avec des travaux importants sur des équipements emblématiques (médiathèque Toussaint, Nouvelle Scène de Musique Actuelle (SMAC))
 - **La transition écologique** qui irrigue l'ensemble de nos politiques publiques (rénovation énergétique des bâtiments municipaux, Territoire Intelligent, raccordement au réseau de chaleur Rive Droite, végétalisation des cours d'école, schéma directeur des paysages angevins, Nature en Ville, grands projets tels que Rives Vivantes, ...)
 - **Le renouvellement urbain** avec de nombreux équipements parties prenantes d'un programme ambitieux de 500 M€
 - **Le renforcement du vivre ensemble** dans notre ville (avec notamment les projets du budget participatif, la rénovation des stades et salles de sport, les travaux dans les Maisons de Quartier...)
 - **L'éducation** avec des investissements pour améliorer les écoles, les accueils de loisirs et les crèches.
- **Une stratégie de maîtrise de l'endettement** : l'encours de dette à fin 2026 est projeté en baisse pour la 3^{ème} année consécutive avec une capacité de désendettement attendue en fin d'année proche des 6 ans.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (*dans l'ordre du jour*)

Malgré le contexte économique national, **respect des engagements, maîtrise des équilibres budgétaires, ambition pour un développement solidaire de notre territoire restent les fils conducteurs de ce budget 2026**. Vous trouverez la déclinaison chiffrée et détaillée de ces principes dans la suite du document.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)

LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT en M€								Variation BP
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	2025/2026
Recettes	228,2	228,2	231,2	238,9	242,4	253,6	256,6	1,1%
Dépenses (hors intérêts de la dette)	201,5	204,0	201,7	215,0	224,1	227,3	229,3	0,9%
Épargne de gestion	26,6	24,2	29,4	23,8	18,4	26,4	27,2	3,3%
Frais financiers	2,3	1,9	1,7	3,4	4,5	4,2	3,8	-10,4%
Épargne brute	24,3	22,2	27,7	20,4	13,9	22,2	23,5	5,8%
Amortissement du capital	11,0	11,4	12,0	12,8	13,9	14,4	13,7	-5,4%
Épargne nette	13,3	10,8	15,8	7,6	0,0	7,7	9,8	26,8%

INVESTISSEMENT en M€								Variation BP
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	2025/2026
Recettes (hors épargne nette)	57,2	54,2	45,5	42,9	46,7	35,9	38,3	6,5%
Dépenses (hors rbst en capital de la dette)	70,5	65,0	61,2	50,4	46,7	43,7	48,1	10,0%

TOTAL en M€								Variation BP
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	2025/2026
Recettes Fct + Inv (hors épargne nette)	285,3	282,4	276,6	281,7	289,1	289,6	294,8	1,8%
Dépenses Fct + Inv	285,3	282,4	276,6	281,7	289,1	289,6	294,8	1,8%

LA BALANCE GÉNÉRALE

FONCTIONNEMENT

RECETTES			Variation en K€	Variation en %	DEPENSES			Variation en K€	Variation en %
	2025	2026				2025	2026		
Impôts et taxes	155 125	157 586	2 461	1,6%	Dépenses de personnel	131 781	132 814	1 033	0,8%
<i>Dont produits fiscal</i>	128 542	130 678	2 136	1,7%	Subventions	42 595	42 699	104	0,2%
<i>Dont Attribution de Compensation et DSC</i>	12 868	12 868	0	0,0%	<i>Subventions et participations</i>	24 795	24 899	104	0,4%
<i>Dont Autres taxes</i>	13 715	14 039	324	2,4%	CCAS	17 800	17 800	0	0,0%
Dotations subventions et Participations	71 489	72 028	539	0,8%	Autres dépenses de fonctionnement	52 913	53 833	920	1,7%
<i>Dont DGF (Dotation forfaitaire/DSU/DNP)</i>	54 900	56 400	1 500	2,7%	Total	227 289	229 346	2 057	0,9%
<i>Dont autres dotations</i>	16 589	15 628	-961	-5,8%	Épargne de gestion	26 352	27 210	858	3,3%
Produits des services et autres recettes	27 027	26 942	-85	-0,3%	<i>Intérêts de la dette</i>	4 187	3 750	-437	-10,4%
Total	253 641	256 556	2 915	1,1%	Épargne Brute	22 165	23 460	1 295	5,8%
					<i>Capital de la dette</i>	14 443	13 667	-776	-5,4%
					Épargne Nette	7 722	9 793	2 072	26,8%

INVESTISSEMENT

RECETTES			Variation en K€	Variation en %	DEPENSES			Variation en K€	Variation en %
	2025	2026				2025	2026		
Épargne Nette	7 722	9 793	2 072	26,8%	Dépenses et subventions d'Équipement	43 680	48 058	4 378	10,0%
Dotations, fonds divers et autre	6 230	6 400	170	2,7%					
<i>Dont FCTVA</i>	5 500	6 000	500	9,1%					
Subventions et autres	4 439	10 354	5 915	133,3%					
Gestion déléguée - cimetière	200	500	300	150,0%					
Cessions	4 646	2 261	-2 385	-51,3%					
Emprunt	13 340	12 650	-690	-5,2%					
Re prise anticipée des résultats	7 104	6 100	-1 004	-14%					
Total	43 680	48 058	4 378	10,0%	Total	43 680	48 058	4 378	10,0%

* Hors ICNE et après retraitement sur les opérations équilibrées d'échange de taux aux BP 2025 (-350 K€) et BP 2026 (-300 K€) ou indemnités exceptionnelles

PRECISION MÉTHODOLOGIQUE :

Le rapport budgétaire doit être abordé comme un complément au document budgétaire réglementaire remis à chaque membre du conseil municipal. En effet, le caractère parfois ardu de la présentation du document réglementaire nécessite des regroupements voire des retraitements qui facilitent sa compréhension et améliorent le débat démocratique.

Comme tous les ans, seules sont présentées les dépenses et les recettes réelles, les opérations dites d'ordre s'équilibrant entre elles et correspondant à des mécanismes purement comptables. De la même manière, les écritures réelles liées à la souscription d'un emprunt offrant des possibilités d'une ligne de trésorerie (OCLT – ouverture de crédits long terme) ou de swaps ne seront pas reprises dans le rapport.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour le budget 2026, les crédits de la section de fonctionnement s'établissent à **256,6 M€** en recettes réelles et **229,3 M€** en dépenses réelles (hors intérêts de la dette et retraitements équilibrés).

▪ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN PROGRESSION

Les prévisions de recettes de fonctionnement au BP 2026 traduisent une dynamique positive par rapport à 2025 (+ 1,1 %) mais recouvrent des évolutions variées :

RECETTES	2025	2026	Variation en K€	Variation en %
Impôts et taxes	155 125	157 586	2 461	1,6%
<i>Dont Taxe Foncière (versement CoCo), THRS et THLV</i>	<i>128 542</i>	<i>130 678</i>	<i>2 136</i>	<i>1,7%</i>
Dotations subventions et Participations	71 489	72 028	539	0,8%
Produits des services et autres recettes	27 027	26 942	-85	-0,3%
Total	253 641	256 556	2 915	1,1%

► IMPOTS ET TAXES : 157,6 M€

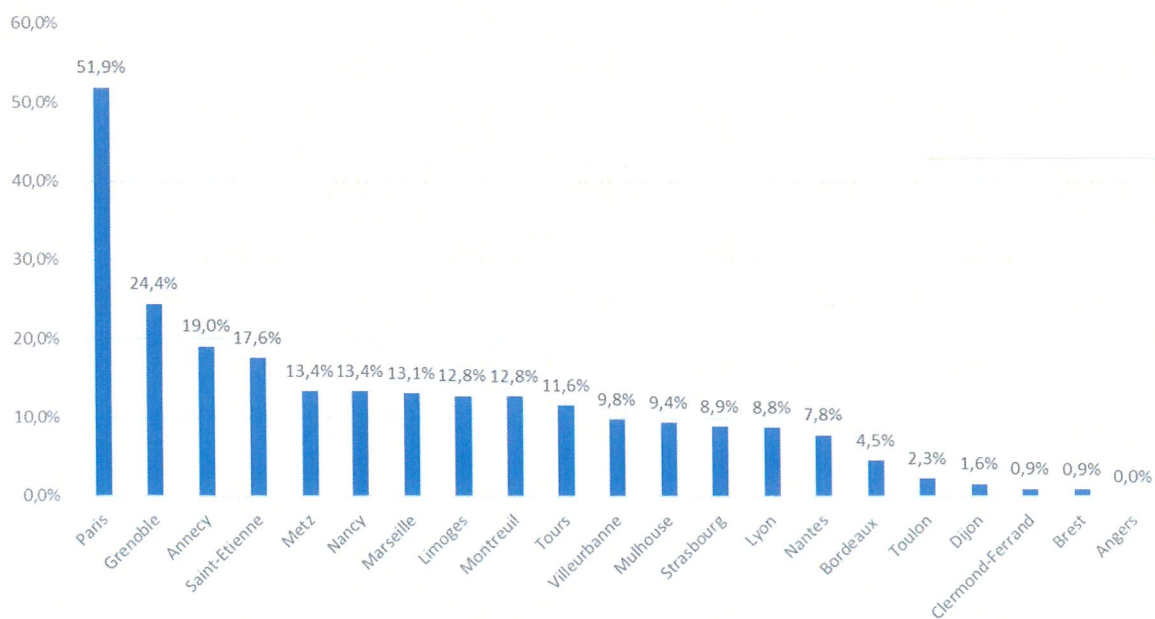
❖ TAXES FONCIERES ET TAXE D'HABITATION : 130,7 M€

La décision de moduler les taux de fiscalité (taux de foncier bâti, de foncier non bâti et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires) relève de la responsabilité de la Collectivité. **Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale, ces taux de fiscalité n'ont pas augmenté depuis 2014 pour la Ville d'Angers.**

Pour la treizième année consécutive et malgré un contexte budgétaire contraint, **ce choix de maintenir nos taux stables est confirmé en 2026 en privilégiant la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.**

Pour information, **la moitié des collectivités de + de 100 000 habitants** ont fait des choix différents entre 2021 et 2025 en décidant d'augmenter leurs taux de fiscalité comme en témoigne le graphique suivant.

Principales hausses de taux de foncier bâti entre 2021 et 2025 des communes de plus de 100 000 habitants (taux consolidé commune et EPCI)



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)

Compte tenu de cette stabilité des taux pour la ville d'Angers, les hypothèses retenues pour les recettes fiscales sont construites sur la seule progression de + 1,2 % des bases fiscales appliquées aux produits perçus en 2025. Ce taux correspond au coefficient de revalorisation des valeurs locatives décidé par le Parlement de + 0,8 % et à l'évolution physique des bases attendues à + 0,4 %.

En 2026, les recettes générées par la fiscalité ménages atteindraient ainsi les 130,7 M€ (sous réserve de la notification définitive des bases fiscales par les services de l'Etat), en hausse de + 2,1 M€ par rapport au BP 2025 (et +1 M€ par rapport au produit constaté au projet de CA 2025).

Pour plus de précisions, vous trouverez ci-après les montants exacts des prévisions réalisées pour cette rubrique « produit fiscal » :

En €	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
Taxe sur le foncier bâti (dont versement coco)	124 185 054	126 397 072	2 212 018	1,8%
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	3 160 000	3 191 000	31 000	1,0%
Taxe d'habitation sur les Logements Vacants (THLV)	1 000 000	900 000	- 100 000	-10,0%
Taxe sur le foncier non bâti	197 179	190 000	- 7 179	-3,6%
Total Produit Fiscal	128 542 233	130 678 072	2 135 839	1,7%

Ces produits fiscaux intègrent les prévisions de produit de **Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)** dont le produit attendu de cette taxe délibérée en 2024 a été projeté à hauteur de 0,9 M€ au BP 2026.

❖ ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE : 12,8 M€

Le montant de l'Attribution de Compensation (AC) versée par Angers Loire Métropole (fixé à 6,4 M€ par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est stable au BP 2026 par rapport à 2025.

Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire, son montant reste également d'un niveau équivalent par rapport au BP 2025 et est projeté à hauteur de 6,5 M€. Cette dotation décline le pacte financier et fiscal adopté par Angers Loire Métropole en 2022.

❖ AUTRES IMPOTS ET TAXES : 14 M€

Les autres prévisions du chapitre 73 « impôts et taxes » s'élèvent à 14 M€, contre 13,7 M€ pour 2025. Cette rubrique comprend notamment :

- **Le produit de taxe additionnelle sur les droits de mutation est ajusté à 7,6 M€ en tenant compte du niveau de réalisation 2025** (en progression de + 0,3 M€ par rapport au BP 2025),
- Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) évalué à 2,4 M€ pour 2026 (contre 2,5 M€ en 2025),
- La taxe sur la consommation finale d'électricité (2,6 M€) en hausse de + 0,1 M€ en comparaison avec 2025,
- La taxe locale sur la publicité extérieure est prévue à 0,4 M€.

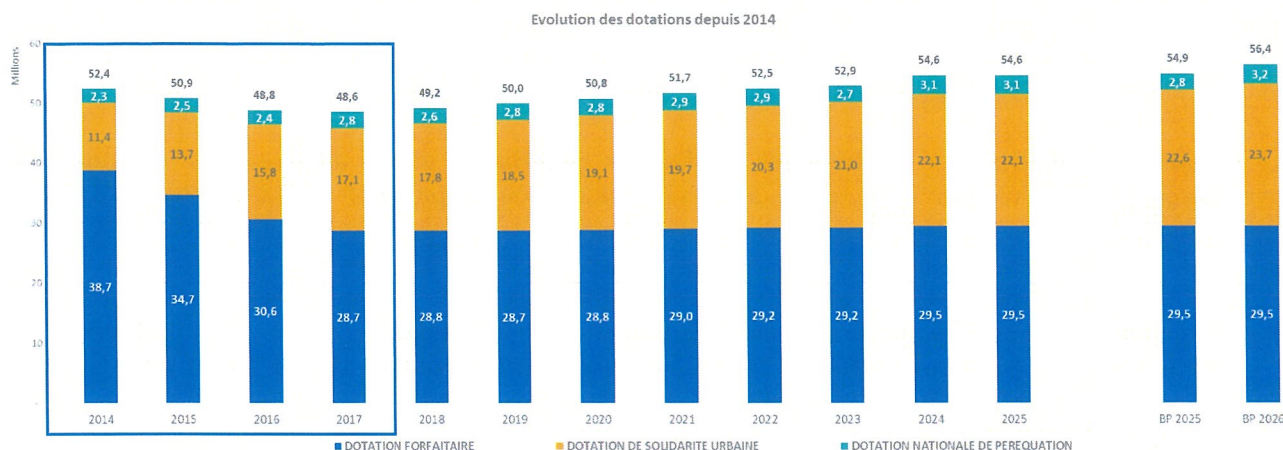
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)

► **DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 72 M€**

En €	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
DGF (Dotation forfaitaire/DSU/DNP)	54 900 000	56 400 000	1 500 000	2,7%
Autres dotations	16 588 522	15 627 564	-960 958	-5,8%
<i>dont dotation politique de la ville</i>	1 900 000	1 191 907	-708 093	-37,3%
<i>dont allocations compensatrices</i>	2 985 327	3 249 700	264 373	8,9%
<i>dont participations et autres dotations</i>	11 703 195	11 185 957	-517 238	-4,4%
Total Dotations Subventions et Participations	71 488 522	72 027 564	539 042	0,8%

❖ **DGF : 56,4 M€**

Les composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) forment l'essentiel des recettes de ce chapitre budgétaire : dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine (DSU) et dotation nationale de péréquation (DNP). Pour 2026, notre estimation de DGF présente une progression globale de + 2,7 % par rapport au BP 2025. Cette projection repose en grande partie sur une hypothèse d'augmentation de la DSU de + 1,1 M€ au regard des niveaux de progression observée sur les années antérieures et se décompose de la manière suivante :



Pour mémoire, la DGF, principale dotation des collectivités locales, a été entre 2014 et 2017 ponctionnée du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. **La baisse cumulée de 25 M€ entre 2014 et 2020** continue de peser sur notre DGF actuelle.

La Loi de Finances 2026 prévoit par ailleurs un nouvel effort d'économie pour les collectivités locales avec le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités » (« DILICO »). Une exonération de cette contribution est normalement prévue pour les communes éligibles à la DSU-cible (les 250 premières communes d'un classement national basé sur un indice synthétique reflétant les charges et les ressources). Comme en 2025, notre Ville remplit ces conditions d'exonération et devrait donc être exclue de cette contribution pour 2026.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)

❖ AUTRES DOTATIONS : 15,6 M€

Le chapitre 74 « Dotations et participations » enregistre notamment :

- **La dotation politique de la Ville (DPV)** avec 1,2 M€ d'encaissements programmés en 2026 contre 1,9 M€ en 2025. Cette dotation permet de financer des actions répondant aux enjeux prioritaires identifiés dans le cadre du contrat de Ville.
Pour mémoire, cette DPV est notifiée annuellement pour un montant constant autour de 2,2 M€. Les montants présentés dans les budgets varient eux régulièrement car ils correspondent aux montants d'encaissements annuels projetés (montant directement lié à l'avancée des projets éligibles à cette dotation).
- **Les allocations compensatrices** pour 3,2 M€ au BP 2026. Cette recette compense principalement les exonérations de taxe sur le foncier bâti décidées par l'Etat en 2021.
- **Les participations et autres dotations représentent 11,2 M€.** Il s'agit principalement des participations de la Caisse d'Allocations Familiales pour 7 M€ (petite enfance et accueils de loisirs) en progression de + 0,5 M€. Ce projet de BP intègre également d'autres prévisions significatives comme la **fin de la dotation pour les rythmes scolaires (-0,8 M€ / à 2025)** ou encore la continuité de la participation de Citéo de 0,9 M€ concernant la lutte contre les déchets diffus également comptabilisée dans cette rubrique.

▶ **PRODUITS DES SERVICES, PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS DE GESTION COURANTE ET AUTRES : 26,9 M€**

Ce poste budgétaire est quasi stable par rapport au BP 2025 et se décompose de la manière suivante :

❖ PRODUITS DES SERVICES : 19,6 M€

Le chapitre budgétaire 70 « produits des services du domaine et ventes diverses » est constitué des recettes perçues par la collectivité en raison des services assurés ou des produits vendus. Ce poste budgétaire comprend notamment :

- **Les diverses redevances** (droits de voirie, marchés de plein air, piscines, salles de sport, patinoire, crèches, accueil loisirs, garderie, conservatoire, musées, bibliothèques...) pour 8,2 M€ (en hausse de + 0,6 M€ par rapport au BP 2025) qui intègrent l'évolution de + 1 % des tarifs liés à la fréquentation de nos différents équipements publics,
- **Les droits de stationnement** pour 5,3 M€ en baisse de - 0,4 M€ par rapport à 2025,
- **Les remboursements de frais opérés par des tiers** à la Ville pour 5,5 M€ (charges locatives, personnel mis à disposition, frais de mutualisation avec le CCAS...).

❖ PRODUITS DE GESTION COURANTE ET AUTRES : 7,3 M€

- **Les autres produits de gestion courante** : 4,6 M€ qui retracent notamment les loyers estimés pour 2026 à 3,0 M€, les redevances versées par les concessionnaires (0,6 M€) ou encore les indemnités d'assurance (0,6 M€),
- **Les atténuations de charges** pour 2,0 M€ constituées principalement de la participation des agents aux chèques déjeuners,
- **Les produits financiers** intégrant une projection des dividendes liés aux diverses participations de la collectivité pour 0,5 M€ (stable par rapport à 2025),
- Les autres produits issus d'opérations comptables (annulation de mandats notamment) pour 0,2 M€.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)

▪ **DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES**

Les crédits de fonctionnement (hors intérêts de la dette) affichent une hausse de + 0,9 % par rapport au BP 2025 sensiblement équivalente au niveau de l'inflation. Les évolutions par type de dépense peuvent se synthétiser de la manière suivante :

DEPENSES	2025	2026	Variation en K€	Variation en %
Dépenses de personnel	131 781	132 814	1 033	0,8%
Subventions	42 595	42 699	104	0,2%
<i>Subventions et participations</i>	24 795	24 899	104	0,4%
CCAS	17 800	17 800	0	0,0%
Autres dépenses de fonctionnement	52 913	53 833	920	1,7%
Total	227 289	229 346	2 057	0,9%

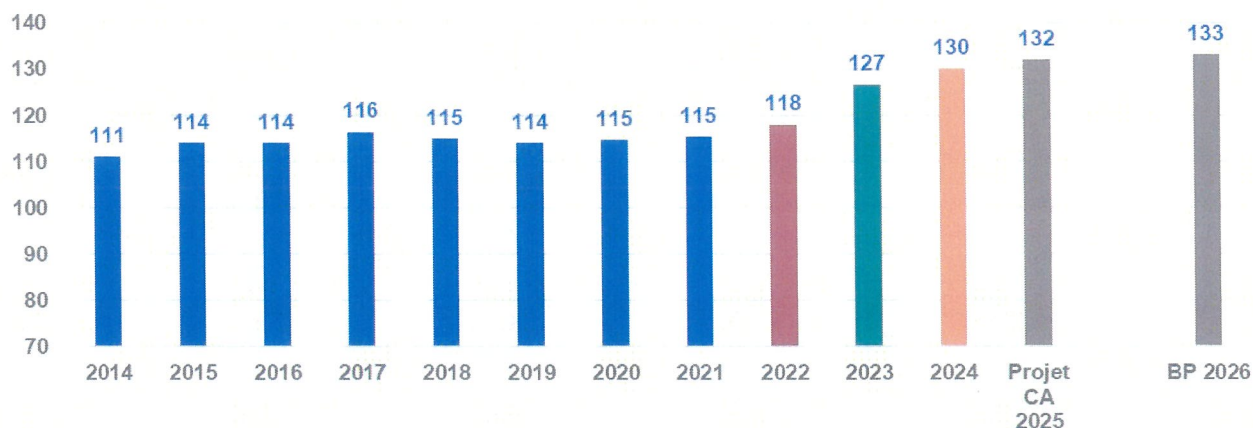
► **DÉPENSES DE PERSONNEL : 132,8 M€**

Les dépenses du chapitre 012 « Dépenses de personnel » représentent 58 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles passent de 131,8 M€ prévus au BP 2025 à 132,8 M€ en 2026 soit une augmentation de + 0,8 % (+ 1 M€).

Cette politique Ressources Humaines se fonde sur une démarche prospective, qui vise à anticiper pour mieux accompagner les transformations organisationnelles qui permettent d'adapter le service public aux besoins des Angevins. Il s'agit de rechercher en permanence la meilleure adéquation possible entre le niveau de service à rendre, les effectifs et les compétences nécessaires.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses en ressources humaines depuis plusieurs années :

Evolution du budget des ressources humaines depuis 2014 en M€



Evolution du point d'indice 3,5 % en juillet 2022
Evolution du point d'indice 1,5 % en juillet 2023
Hausse de 5 points d'indice en janvier 2024
Hausse des cotisations CNRACL 2025 & 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)

Pour compléter ces éléments, il peut être **présenté une ventilation prévisionnelle des dépenses de personnel par politique publique :**

Politique publique	% prévisionnel de masse salariale	Commentaire
Education, culture, sport	54%	Dont Education 20 % / Culture : 14 % / Sport 9 % / Petite enfance 8 %
Pilotage administration moyens	20%	Dont Bâtiments 9 % / Ressources Humaines 4 %
Cadre de vie service proximité	12%	Dont Parcs et jardins 7 %
Aménag. et dév. du territoire	7%	
Solidarités actives & sociales	7%	Non compris les agents du CCAS

La première priorité concerne l'éducation et la petite enfance avec environ 38 M€ projetés pour ce BP 2026 puis la culture et le sport avec plus de 31 M€ inscrits sur le chapitre 012 « dépenses de personnel ».

► **SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 42,7 M€**

Les subventions et participations de fonctionnement augmentent de + 0,2 %, passant de 42,6 M€ à 42,7 M€. La principale subvention concerne la contribution allouée au CCAS dont le montant projeté en 2026 se maintient à 17,8 M€. **Cette contribution serait donc stable entre 2025 et 2026 mais elle a progressé globalement de + 40 % sur la période du mandat afin de protéger les Angevins les plus fragiles.**

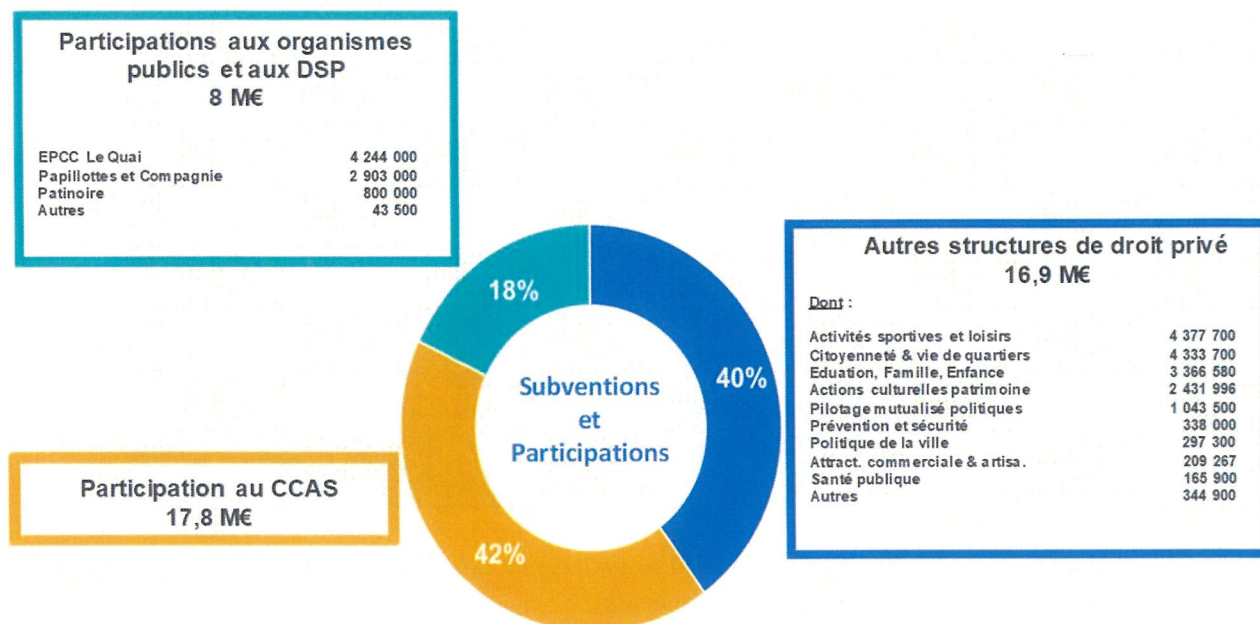
Pour les autres partenaires, la collectivité fait le choix fort, dans une conjoncture nationale inédite, de ne pas diminuer son enveloppe de subventions (fixée à 24,9 M€ en 2026 en progression de + 0,4%).

Evolution de la subvention de fonctionnement versée au CCAS depuis 2014



Les graphiques suivants complètent ces éléments et illustrent la structure des subventions et participations de notre collectivité par type d'organisme et par secteur d'activité :

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)



Cette présentation peut être enrichie par le graphique ci-dessous qui matérialise **la place prépondérante des subventions données aux secteurs de la citoyenneté, de la solidarité et de la culture (82 % des 42,7 M€) au sein de ce budget pour 2026.**



► **AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 53,8 M€**

Sur un volume global de 53,8 M€, les dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général » représentent 48,2 M€ (soit 90 % du total). Ce chapitre regroupe les charges de fluides (eau, électricité, chauffage...), la maintenance et le nettoyage des locaux, les assurances, les taxes foncières et l'ensemble des contrats de prestation de service nécessaires pour mettre en œuvre les politiques publiques au quotidien.

Ces charges, impactées notamment par le ralentissement de l'inflation et l'actualisation des prix sur différents contrats, connaissent une progression modérée (+ 1,7 %). **Ce niveau marque les efforts collectifs réalisés pour maîtriser nos dépenses courantes** (les actions volontaristes de sobriété et de transition écologique mises en place au sein de la collectivité sont une illustration de ces efforts pour une meilleure maîtrise de ces charges).

- **UNE PRÉSENTATION CIBLÉE SUR LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUÉS AUX PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES (RESSOURCES HUMAINES INCLUSES) :**

Comme évoqué lors du DOB et pour compléter cette présentation budgétaire des dépenses de fonctionnement, il est proposé ci-après une approche par politique publique des moyens de fonctionnement (ressources humaines incluses) projetés pour cet exercice 2026.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)



L'éducation, la solidarité et la citoyenneté, la culture et le patrimoine apparaissent comme les secteurs qui mobilisent une bonne part de nos ressources de fonctionnement.

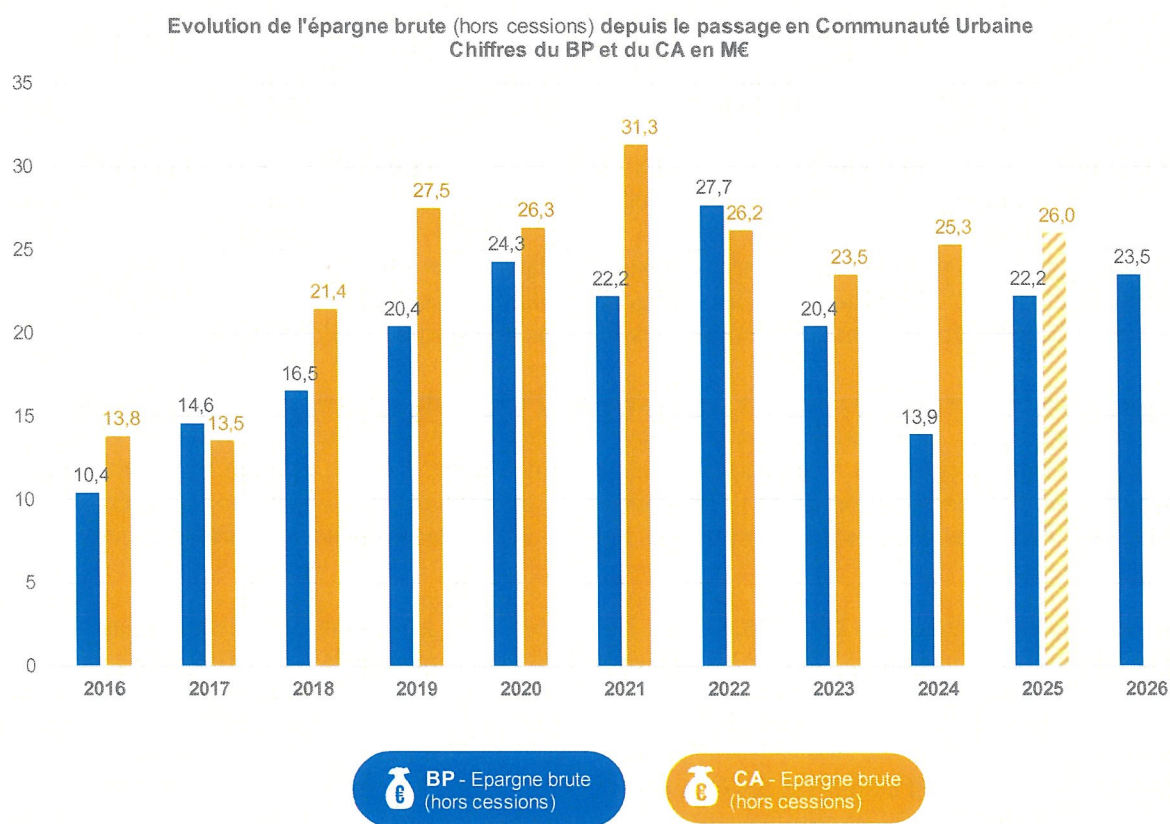
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)

▪ LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ÉPARGNE

La progression des recettes de fonctionnement (+ 1,1 %) supérieure à l'augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement (+ 0,9 %) conduit à une amélioration de l'épargne de gestion. On passe ainsi de 26,3 M€ à 27,2 M€ au BP 2026. **Le niveau d'épargne brute d'un montant de 23,5 M€ progresse de + 6 % compte tenu de la baisse de nos frais financiers.**

Après soustraction du remboursement en capital de la dette de 13,7 M€, **l'épargne nette** projetée à ce stade est également en hausse pour se situer à 9,8 M€ (+ 2,1 M€ par rapport au BP 2025).

L'ensemble des collectivités locales sont exposées depuis plusieurs années à une réduction de leur épargne compte tenu du contexte que nous connaissons. Beaucoup ont fait le choix d'augmenter les impôts. Ce n'est pas le cas à Angers où nous avons préféré agir sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour reconstituer des niveaux d'épargne en progression pour la 3^{ème} année consécutive.



Au-delà de la dynamique positive des niveaux d'épargne de ces dernières années, ce graphique illustre également le caractère prudent des prévisions réalisées lors des budgets primitifs (tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement) quasiment toujours améliorées lors des constats réalisés aux différents comptes administratifs.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour le budget 2026, les crédits de la section d'investissement s'établissent à **48,1 M€** en dépenses (hors remboursement en capital de la dette) et en recettes.

▪ **DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CONCENTRÉES SUR NOS PRIORITÉS ET AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE DES ANGEVINS**

Conformément aux éléments présentés lors du dernier débat d'orientation budgétaire, **374 M€** d'investissement auront été portés sur la période 2020-2026. La déclinaison 2026 de ce projet fait ressortir 48,1 M€ de crédits majoritairement concentrés sur nos priorités que sont la **transition écologique, le renouvellement urbain, la culture et l'éducation**.

Au cœur de ces investissements 2026, **la culture** est prioritaire avec 14 M€ dont 12,3 M€ pour la rénovation et les travaux d'agrandissement de la **médiathèque** et le lancement des premières dépenses significatives sur la nouvelle Scène de Musique Actuelle (SMAC).

Avec 3,5 M€, les opérations de renouvellement urbain (à travers l'aménagement des quartiers de Belle-Beille et de Monplaisir ou la réalisation d'équipements tels que le groupe scolaire Paul Valéry ...) ne sont pas en reste et **représenteront finalement le premier poste d'investissement de ce mandat avec un montant cumulé de 72 M€**.

Pour mémoire, la Ville, ALM, les bailleurs sociaux et l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain auront collectivement débloqué plus de 500 M€ pour ces opérations sur les quartiers de Belle Beille et Monplaisir.

D'autres équipements pour un mieux vivre ensemble dans notre ville sont également au programme de cette année budgétaire 2026 (rénovation des bâtiments scolaires et des établissements d'accueil de la petite enfance et des équipements sportifs, travaux sur des Maisons de Quartier, vidéoprotection, ...).

Enfin, la transition écologique irrigue massivement l'ensemble de nos politiques publiques (plan énergie des bâtiments municipaux, raccordement au réseau de chaleur Rive Droite, réduction de l'artificialisation des sols (Rives Vivantes), végétalisation des cours d'école, création de forêts et canopées urbaines, poursuite de la mutation de la flotte automobile interne vers de l'électrique,...) **avec 36 % (soit 17,4 M€) des dépenses d'investissement de ce budget 2026 directement favorables** à cette politique transversale.

Ce niveau d'investissement du BP 2026 de 48,1 M€ traduit ainsi la volonté de tenir les engagements pris devant les Angevins et le souci d'adapter les dépenses d'investissement de la collectivité à ses capacités de financement (un niveau d'investissement supérieur à celui de la moyenne de notre strate avec une moyenne de 42 M€ / an).

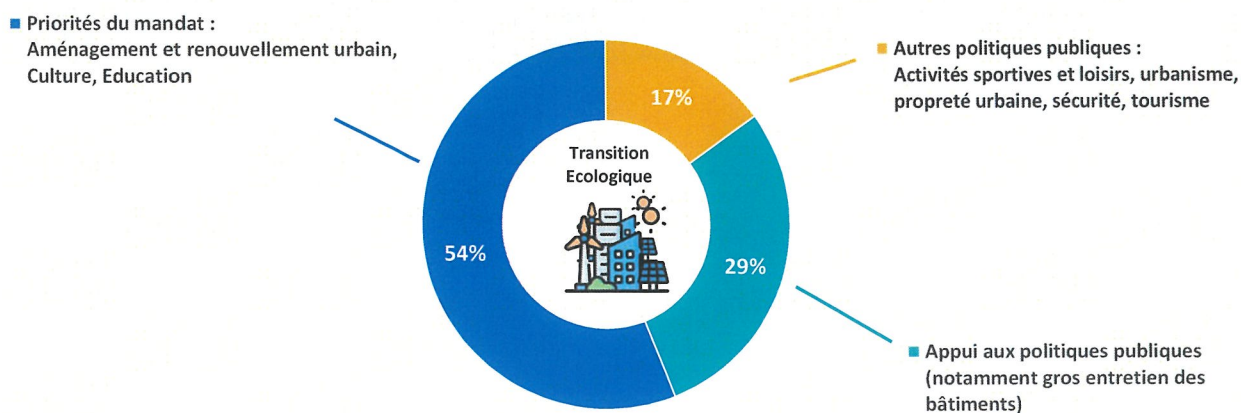
Deux présentations viennent compléter ces éléments avec une approche synthétique par politique publique et une présentation plus détaillée des principales opérations prévues à ce BP 2026.

► **PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE :**

Le graphique ci-après vient rappeler deux éléments :

- **la dimension transversale de la politique transition écologique avec 17,4 M€ et 36 % consacrés à cette priorité,**
- **la place prépondérante dans ce budget des priorités du mandat (transition écologique, renouvellement urbain, culture et éducation).**

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)



► **PRÉSENTATION PAR OPERATION D'INVESTISSEMENT :**

Cette présentation regroupe de manière synthétique les principales opérations d'investissement portées sur ce budget 2026 en distinguant :

- les crédits portés dans le cadre des politiques publiques d'intervention,
- les moyens associés au pilotage mutualisé des politiques.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)

Opérations	Projet BP 2026
Médiathèque Toussaint	9 700 000
Renouvellement Urbain	3 525 000
Remise d'ouvrage Monplaisir	1 000 000
Remise d'Ouvrage Belle Beille	2 000 000
Groupe Scolaire Paul Valéry	110 000
Autres dont Groupes scolaires et accueils de loisirs	415 000
Fonds de concours voirie	2 549 000
Nouvelle SMAC (Chabada 2)	2 500 000
ZAC - Thiers Boisnet / Roseraie / Grand Pigeon	1 666 800
Angers Rives Vivantes	1 202 000
Site Joffre (Fonds de concours - travaux)	1 000 000
Patrimoine remarquable	920 000
Nature en Ville	902 000
Marché Territoire Intelligent (Bâtiments et Espaces verts)	778 647
Autres investissements - Salles de sports	753 000
Ecole des arts du cirque	750 000
Budget Participatif*	650 016
Extension cimetière de l'Ouest	600 000
BOA - Equipement numérique	600 000
Travaux - Autres stades	505 000
Piscines	435 000
Maisons de quartiers (Jean vilar / Jacques Tati ...)	410 000
Activité - Sécurité prévention Ville	407 500
Véhicules - propreté publique	350 000
Matériels Parcs et Jardins	350 000
Groupe Scolaire Aldo Ferraro	300 000
Apaisement Centre Ville	300 000
Lutte Déchets Abandonnés	295 000
Vidéoprotection	250 000
Acquisition de terrains	231 000
Autres investissements - Culture (Arthothèque, Le Quai, Repaire Urbain ...)	229 400
Théâtres	223 000
Aide au logement (construction, acquisition)	200 000
Enfouissement Télécom	180 000
Travaux "locataire" équipements sportifs	175 000
Abbaye du Ronceray	167 000
Optimisation du patrimoine	165 000
PASS	150 000
Edifices Culturels	150 000
Informatisation des écoles publiques	150 000
Centre de maintenance auto	135 000
Matériel outillage mobilier urbain	125 000
Gestion Urbaine de Proximité - Hors PRU	125 000
Agencement des Ecoles	120 000
La Baumette - Contentieux Cours Central	100 000
CCAS - Subvention d'investissement	100 000
<i>Total opérations présentées</i>	34 424 363
Refacturations des moyens informatiques	1 850 000
Entretien et réparations des bâtiments	6 455 000
Acquisition de véhicules	685 000
<i>Sous Total</i>	43 414 363
<i>Total Général Hors Dette</i>	48 058 328

* + 487 K€ de reports de crédits 2025 sur 2026

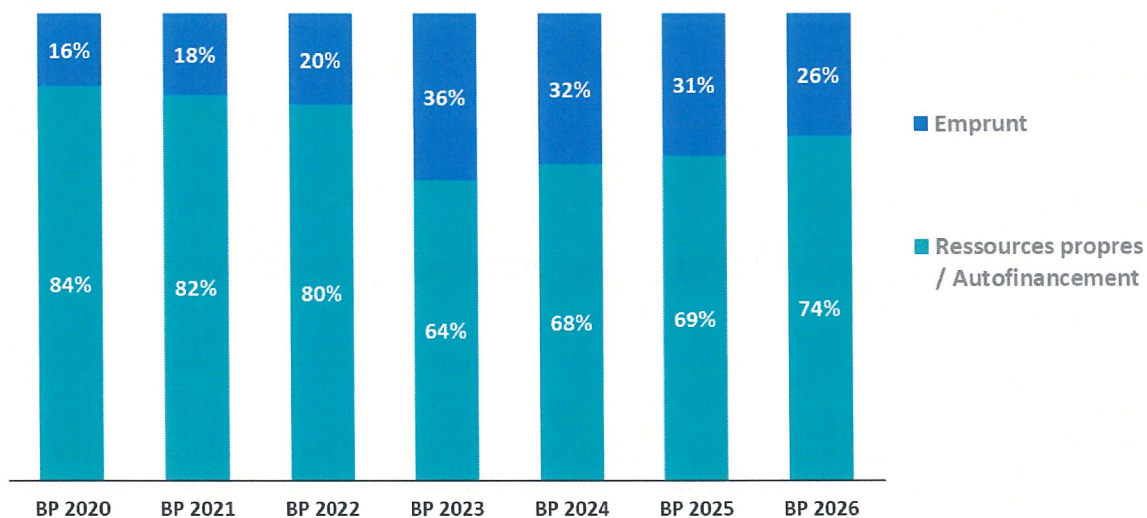
Au final, ces opérations représentent près de 43,4 M€ d'inscriptions budgétaires 2026 soit 90 % des 48,1 M€ des crédits prévus en investissement à ce budget.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)

▪ **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Conformément à notre stratégie d'endettement, **la structure de financement de ce BP 2026 présente un recours à l'emprunt en baisse à seulement 26 %** grâce au renforcement de notre autofinancement.

Nos investissements sont ainsi financés à 74 % par des ressources propres (en y incluant les cessions d'immobilisation et la reprise anticipée des résultats).



Les recettes de la section d'investissement se répartissent en effet ainsi :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
FCTVA et taxe d'aménagement	6 230 000	6 400 000	170 000	2,7%
Subventions d'investissement et autres	4 439 017	10 354 471	5 915 455	133,3%
Cessions d'immobilisations	4 646 000	2 261 000	-2 385 000	-51,3%
Epargne nette	7 722 000	9 793 746	2 071 746	26,8%
Reprise des résultats	7 103 450	6 100 000	-1 003 450	-14,1%
Gestion déléguée cimetière	200 000	500 000	300 000	150,0%
Emprunt	13 340 192	12 649 111	-691 081	-5,2%
TOTAL	43 680 659	48 058 328	4 377 670	10,0%

► **FCTVA ET AUTRES : 6,4 M€**

Le fonds de compensation de la TVA devrait atteindre 6,4 M€ en 2026 contre 6,2 M€ en 2025. Le BP 2026 enregistre une hausse de ces recettes liée à un niveau de dépenses éligibles 2025 projeté plus important. La finalisation des déclarations de FCTVA pourra néanmoins entraîner des ajustements sur le montant estimé lors de la décision modificative numéro 1.

► **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTRES : 10,3 M€**

Les subventions d'investissement progressent de 4,4 M€ à 9,4 M€. Cette hausse se justifie principalement par des participations attendues de l'Etat et des Fonds Européens à hauteur de 5,2 M€ sur les travaux de rénovation et d'agrandissement de la médiathèque Toussaint.

Les différents investissements réalisés ces dernières années ou en cours de réalisation qui pourraient bénéficier de subventions sont détaillées ci-dessous :

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)

Opération	BP 2026 (en M€)	Origine de la subvention
Rénovation Médiathèque Toussaint	5,2	Etat (DGD) / Fonds Européens
Groupe scolaire et crèche Voltaire	0,9	DSIL / ANRU / CAF / Etat (fonds vert)
Bâtiments (accessibilité, Grand Théâtre...)	0,7	Etat (DSIL)
Nouvelle SMAC	0,5	DRAC / Région
Extension cimetière de l'ouest	0,5	Angers Loire Métropole
Groupe scolaire Paul Valéry	0,3	ANRU
Edifices culturels	0,3	DRAC
Ecole des Arts du Cirque	0,3	Angers Loire Métropole / Région
Piscine Belle-Beille	0,2	Agence Nationale du Sport / Région
Théâtre (éclairage scénique)	0,2	FEDER / Mécénat
Réhabilitation crèches et autres	0,3	
Total	9,4	

► **CESSIONS : 2,3 M€**

Les produits attendus des cessions des immobilisations sont inscrits au budget primitif pour 2,3 M€. Il s'agit principalement des cessions de foncier et /ou de biens appartenant à la Ville.

► **REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2025**

Les résultats 2025 seront repris définitivement après le vote du CA 2025. Cependant, **le résultat global de clôture 2025** estimé (hors budget boucle optique angevine) **a été intégré au BP 2026 et visé par le comptable public à 6,1 M€.**

III – UN ENCOURS DE DETTE EN DIMINUTION

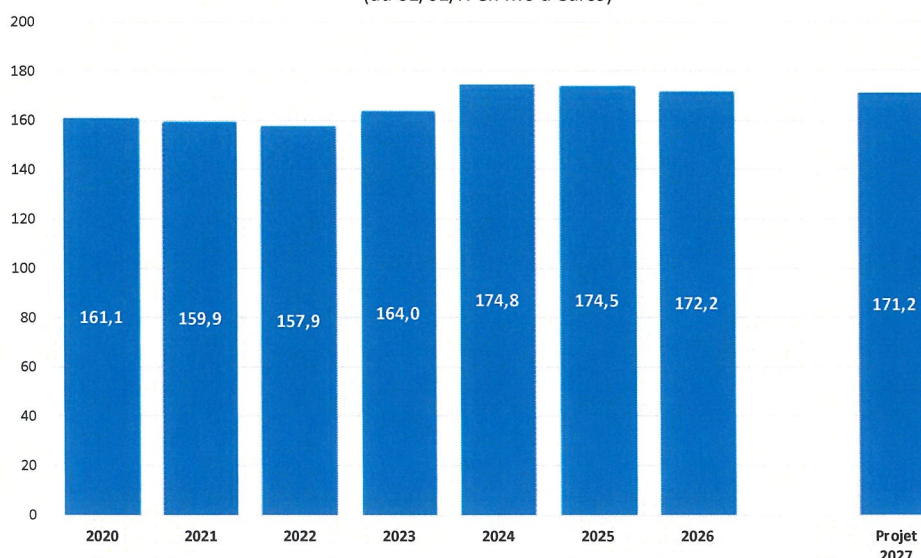
Les investissements 2026 seront financés par des ressources propres à plus de **74 %**. Pour compléter cette modalité de financement vertueuse, le recours à l'emprunt **sera au maximum de 12,6 M€**. Ce montant d'emprunt est inférieur au remboursement du capital de la dette, ce qui permet d'envisager une **baisse de l'endettement à fin 2026 d'environ -1 M€**.

► **ENCOURS DE DETTE**

Compte tenu des éléments présentés et détaillés lors du débat d'orientation budgétaire, les informations présentées dans ce chapitre sont plus synthétiques.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026 N° 1 (dans l'ordre du jour)

Encours de la dette 2020-2027
(au 01/01/N en M€ d'euros)



Après une baisse de – 2,3 M€ d’encours de dette entre le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} janvier 2026, la dette devrait poursuivre sa diminution d’1 M€ pour la 3^{ème} année consécutive.

Cet indicateur ne peut être regardé seul. La dette permet de financer des investissements (et uniquement des investissements pour les collectivités locales contrairement à l’Etat). Depuis 2020, cette dette aura ainsi augmenté d’environ + 10 M€ pour un volume d’investissement de 374 M€ entre 2020 et 2026. Autrement dit, 1 M€ de dette supplémentaire aura permis de financer environ 37 M€ d’investissement sur le territoire grâce à un niveau d’autofinancement élevé.

► ANNUITÉS D’EMPRUNT

Notre estimation des annuités 2026 d’environ 17,4 M€ se base les tableaux d’amortissements des contrats en cours et une estimation d’annuité d’un nouveau prêt d’un montant maximum de 12,6 M€ (hypothèses : durée de 20 ans au taux de 3,8 % et mobilisé au 1^{er} juillet avec une échéance trimestrielle).

Il est à noter que le montant de cet emprunt constitue un montant maximal de ce que prévoit de souscrire la collectivité et suppose que l’intégralité des dépenses d’investissement soit réalisée dans l’exercice.

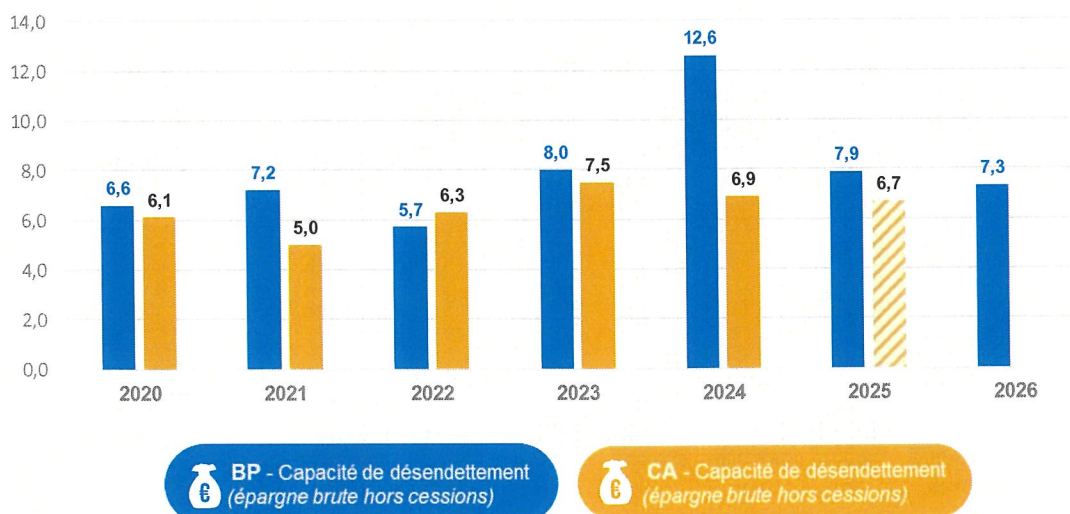
► CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT PRÉVISIONNELLE

Le rapport entre le stock de dette et l’épargne brute (appelé « capacité de désendettement ») permet de mesurer le nombre d’année nécessaire pour rembourser l’encours de dette en y consacrant la totalité de l’épargne brute.

Au stade de ce BP 2026, notre capacité de désendettement (hors cessions) se situe à 7,3 ans du fait d’une progression de notre épargne brute. Ce ratio financier prévisionnel pour 2026 reste en deçà des 12 ans préconisés par l’Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)

Evolution de la capacité de désendettement (épargne brute hors cessions)
depuis 2020



Comme pour les niveaux d'épargne de ces dernières années, ce graphique illustre également le caractère prudent des prévisions réalisées lors des budgets primitifs quasiment toujours améliorées lors des constats réalisés aux différents comptes administratifs.

BUDGET ANNEXE : BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement au réseau de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2026 être consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

<i>Mouvements réels avec reprise du résultat en k€</i>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	161	161
Investissement	53	53
Total	214	214

Les résultats 2025 seront repris définitivement après vote du CA 2025. Le résultat global de clôture 2025 (après reports) de ce budget annexe serait d'environ -49 k€.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 10 février 2026

DELIBERE

Adopte le budget pour l'exercice 2026 par chapitre budgétaire tel que présenté dans les maquettes budgétaires, présentes en annexes,

Approuve la subvention du CCAS à hauteur de 17 800 000 € et les modalités de versement suivantes :

- Un acompte versé en janvier 2026 d'un montant de 9 000 000 €,
- Un versement en mai 2026 d'un montant de 3 000 000 €,
- Un versement en août 2026 d'un montant de 3 000 000 €,
- Le solde de 2 800 000 € en novembre 2026.

Prend acte de la communication des documents budgétaires de la caisse des écoles.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026
N° 1 (dans l'ordre du jour)

Budget principal :

L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget par nature tel que présenté dans les maquettes budgétaires :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le conseil municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 10, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Rachel CAPRON.

Budget annexe boucle optique angevine :

L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget par nature tel que présenté dans les maquettes budgétaires :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2026-30

Objet de l'acte : Budget primitif 2026

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

Date de l'acte : 23 février 2026

Annexe : Maquette Budgétaire - Budget Principal

Maquette Budgétaire - Budget Annexe BOA

Maquette Budgétaire - Budget Caisse des écoles

Projet Délibération Budget Caisse des écoles

Identifiant de télétransmission : 049-214900078-20260223-lmc1H49610H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H49610H1

Date de transmission en Préfecture : 05 mars 2026

Date de réception en Préfecture : 05 mars 2026